ACTE D’ENGAGEMENT

Accord-cadre de réalisation et production de projets audiovisuels multimédias

**LOT 3 : Conception, réalisation et production de dispositifs multimédia in-situ avec possible version en ligne pour les expositions temporaires ou les événements éphémères**

|  |
| --- |
| Numéro de marché : 2025-473-474-475-476-477  Marché public de Services (Prestations intellectuelles)  Procédure de passation : - Procédure adaptée ouverte (services sociaux et spécifiques) en application des dispositions de l’article L. 2123-1 et du 3 de l’article R. 2123-1 à l’article R. 2123-7 du code de la commande publique  Technique d’achat : - Accord-cadre multi-attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents en application du 1° de l’article L. 2125-1 et des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162 12 du code de la commande publique. |

1. **ACHETEUR**

Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l’Orangerie ‑ Valéry Giscard d’Estaing

Etablissement public national à caractère administratif

Créé par décret n° 2003-1300 du 26 décembre 2003 modifié

Répertoire SIRENE de l'INSEE : 180 092 447 000 10

Code APE : 9103 Z

TVA Intracommunautaire : FR 601 800 92 447

Siège social : Esplanade Valéry Giscard d’Estaing, 75343 Paris cedex 07

Représenté par son Président M. Sylvain Amic, nommé par décret du 23 avril 2024

Comptable assignataire des paiements : M. Daniel Le Gac, Agent comptable

1. **TITULAIRE**
   1. **Titulaire unique**

**Le Signataire,**

Nom : Prénom : ……………………………………………………..

Qualité :

Agissant pour mon propre compte  Agissant pour le compte de la société

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° RCS :

Ville d’enregistrement :

N° SIRET :

Code APE :

N° de TVA intra-communautaire :

Le titulaire est une PME[[1]](#footnote-1) : OUI  NON

* 1. **Titulaire en groupement**
     1. *Composition du groupement*

Pour l’exécution du présent marché, le groupement d’entreprises est :

conjoint  solidaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **cotraitant n°1** | **cotraitant n°2** |
| Raison sociale |  |  |
| Personne habilitée à engager la société (nom, prénom et qualité) |  |  |
| Adresse |  |  |
| Téléphone et courriel |  |  |
| Forme juridique |  |  |
| N° SIRET |  |  |
| N° RCS ou répertoire des métiers  et ville d’enregistrement |  |  |
| Code APE |  |  |
| N° TVA intracommunautaire |  |  |
| PME (oui/non) |  |  |

*(Le candidat doit ajouter des colonnes afin de faire apparaitre l’ensemble des cotraitants membres du groupement)*

* + 1. *Désignation d’un mandataire*
* Les membres du groupement d’entreprises désignent le mandataire suivant :

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire)*

*………………………………………………………………………………………………………………………………………*

* En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

conjoint  solidaire

* Les pouvoirs donnés au mandataire sont les suivants *(cocher la ou les cases correspondantes et joindre les pouvoirs en annexe du présent document)* :

Signer le présent acte d’engagement au nom et pour le compte des membres du groupement

Signer les modifications ultérieures au présent marché au nom et pour le compte des membres du groupement

Signer les marchés subséquents conclus en application du présent accord-cadre au nom et pour le compte des membres du groupement

1. **PIECES CONSTITUTIVES**

Les pièces contractuelles régissant le marché sont, par ordre de priorité décroissante, les suivantes :

* L’acte d'engagement (AE) et ses annexes :
* Annexe 1 : le référentiel de prix plafonds ;
* Annexe 2 : Le RIB du titulaire
* Annexe 3 : la déclaration de sous-traitance (DC4), le cas échéant ;
* Annexe 4 : les pouvoirs donnés au mandataire en cas de groupement ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
* Annexe 1 : Accessibilité et performance
* Annexe 2 : Transcriptions
* Annexe 3 : Exemples de dispositifs in situ
* Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) ;
* L’offre technique remise dans le cadre de la consultation.

1. **DUREE DU MARCHE**
   1. **Durée de l’accord-cadre**

La durée du marché est d’un an à compter de sa date de notification.

Il pourra être renouvelé tacitement trois (3) fois un (1) an sans que sa durée totale, reconduction comprise, ne puisse excéder quatre (4) ans. Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

L’EPMO-VGE se réserve le droit de ne pas renouveler l’accord-cadre par décision expresse notifiée au titulaire au moins quatre (4) mois avant la date d’échéance annuelle.

* 1. **Durée des marchés subséquents**

La conclusion des marchés passés sur la base du présent accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l’accord-cadre.

La durée ou les délais d’exécutions des marchés passés sur la base de l’accord-cadre seront fixés dans les marchés subséquents, étant précisé que cette durée ou délais correspondent à l’exécution de l’ensemble des prestations demandées, et ne pourront excéder une durée de 6 mois au-delà de la date de fin de validité de l’accord-cadre.

1. **MONTANT DU MARCHE**

Le **RIB** transmis par le titulaire est joint en annexe au présent acte d’engagement.

L’accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dont les prix ne pourront excéder ceux figurant dans le référentiel de prix annexé au présent acte d’engagement.

L’accord-cadre comprend :

- Pas de montant minimum

- Un montant maximum sur la durée totale de l’accord-cadre fixé à 450 000€ HT

1. **AVANCE**

*A remplir en cas de titulaire unique ou de groupement solidaire (voir article 7.1 pour les groupements conjoints)*

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

1. **CLAUSES FINANCIERES EN CAS DE GROUPEMENT**
   1. **En cas de groupement conjoint**

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l’exécution des prestations qu’il aura exécutées, selon la répartition des paiements indiquée dans la DPGF de chaque marché subséquent.

Dans l’hypothèse où le marché subséquent comporte également une part à bons de commande, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l’exécution des prestations commandées, dans les conditions décrites à l’article 7.1.1 ci-avant.

Chacun des membres de groupement doit donc fournir **un RIB** qui sera joint au présent acte d’engagement.

* 1. **En cas de groupement solidaire**

Le paiement des prestations sera effectué sur un **compte unique** :

Ouvert au nom du mandataire du groupement

Ouvert au nom du groupement

**Le RIB** de ce compte unique doit être joint au présent acte d’engagement.

1. **SOUS TRAITANCE**

Je n'envisage pas / nous n'envisageons pas au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations.

J'envisage / nous envisageons au stade de la remise des offres, de sous-traiter une partie des prestations. A cette fin, est joint au présent acte d’engagement une/les **déclaration(s) de sous-traitance (formulaire DC4**).

1. **ENGAGEMENT DES PARTIES**

|  |
| --- |
| Signature du titulaire |
| Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses,  Je m’engage sur la base de mon offre,  J’engage la société que je représente sur la base de son offre,  J’engage le groupement dont je suis mandataire sur la base de l’offre du groupement,  Nous nous engageons sur la base de notre offre,  à exécuter les prestations aux prix indiqués dans le présent acte d’engagement.  A ..................................., le ........................... |

|  |
| --- |
| Visa ou avis du contrôleur budgétaire |
| A ..................................., le ........................... |

|  |
| --- |
| Signature du représentant de l’EPMO-VGE |
| A ..................................., le ........................... |

1. https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1962 [↑](#footnote-ref-1)